

LA TRANSYLVANIE

Organe du comité national

des Roumains de Transylvanie, du Banat et de Bucovine

L'unité nationale roumaine

Le Comité national de Paris des Roumains de Transylvanie, du Banat et de Bucovine et beaucoup d'autres personnalités roumaines ont envoyé le télégramme suivant :

A M. Jules Maniu, Président du gouvernement roumain de Transylvanie, du Banat, de Crishana et de Maramuresh.

Les Roumains de Paris félicitent le Comité national des Roumains de Transylvanie, du Banat et de Crishana de la manière judicieuse et tout à fait conforme aux principes du grand Président Wilson, adoptés par le monde civilisé, dont ils ont résolu le problème de l'unité nationale des Roumains.

En obligeant les anciens maîtres de ces provinces roumaines de reconnaître devant le monde leur droit à la liberté et à l'indépendance sous un gouvernement national roumain, vous avez écarté d'avance toute équivoque, toute intrigue et tout marchandage devant le Congrès de la paix. Vu que les anciens comitats qui doivent faire partie de la Roumanie transcarpathique en commençant par le Torontal, le Timish et en finissant par le Maramuresh ont été fixés à l'occasion de sa libération vu qu'on ne conteste plus le droit des peuples de disposer d'eux-mêmes, considérant la volonté inébranlable des Roumains de l'ancienne Autriche-Hongrie de réaliser l'unité nationale de tous les Roumains qui a été exprimée officieusement par les représentants de ces provinces au gouvernement royal roumain au moment, où fut conclu avec l'Entente, le traité d'août 1916 et qui vient d'être exprimée de nouveau d'une façon solennelle par le gouvernement national roumain de Transylvanie et du Banat; nous sommes certains que le Congrès de paix consacrera la Grande Roumanie dans les limites fixées par

vous qui sont celles du traité d'août 1916, qui comprendra aussi la Bessarabie déjà unie au royaume de Roumanie.

Et ce sera justice!

Au nom du Comité de Paris des Roumains de Transylvanie, du Banat et de Bucovine.

Vice-Président :

D. N. COMSA.

Secrétaire général :

T. VUIA.

Suivent de nombreuses signatures de Roumains.

Notre politique nationale

Nous avons déjà montré le programme du Comité National de Paris des Roumains de Transylvanie, du Banat et de Bucovine. Il est basé sur les principes suivants :

1° Les Roumains sont un peuple indivisible; 2° Aucune fraction du peuple roumain ne doit rester sous une domination étrangère; 3° Les Roumains ne peuvent consentir qu'à une paix basée sur le droit des peuples de disposer d'eux-mêmes; 4° Les Roumains d'Autriche-Hongrie conformément à ce principe ont exprimé leur volonté inébranlable de vivre unis avec leurs frères du royaume de Roumanie et avec ceux de Bessarabie dans une nouvelle Roumanie gouvernée par des principes démocratiques. Dans la Roumanie nouvelle, il faut établir l'égalité civile et politique de ses habitants, sans égard à leur nationalité d'origine et à leur confession. Il faut accorder des droits politiques aux femmes. Il faut établir le suffrage universel avec le vote secret, obligatoire et la représentation des minorités.

Pendant la durée de la guerre, après la paix de Bucarest et après la proclamation de la neutralité de la Roumanie, comme le parti National des Roumains d'Autriche-Hongrie qui se trouvait en Transylvanie ne pouvait exprimer la volonté de la Roumanie transcarpathique sans être exposé à être tué par les Hongrois, le seul Comité qui pouvait parler en son nom était le Comité National des Roumains de Transylvanie, du Banat et de Bucovine qui siégeait à Paris. D'après les principes de droit public consacrés par l'avis de plusieurs jurisconsultes français, un Comité qui n'aurait pas été composé en grande majorité de Roumains de l'ancien Empire des Habsbourg, n'aurait pu repré-

sender la Roumanie transcarpatique. Le Conseil National de l'Unité roumaine, composé en grande majorité de citoyens du royaume de Roumanie n'aurait pu représenter que ce royaume, si l'Entente avait consenti à rappeler son représentant diplomatique de Jassy.

Le problème politique de l'union de la Roumanie transcarpatique au royaume avait deux parties, la première, la plus difficile était la libération des Roumains d'Autriche-Hongrie de la domination austro-hongroise, la reconnaissance de leur indépendance, la consécration de leur droit sur la Roumanie transcarpatique; la seconde partie du problème était la plus facile, c'était l'union avec la Roumanie. Pour nous qui connaissions la volonté inébranlable des Roumains de Transylvanie, du Banat et de Bucovine de s'unir avec le royaume de Roumanie, ce qui nous préoccupait, c'était plutôt la reconnaissance du monde civilisé que ces provinces sont roumaines et qu'elles doivent avoir un gouvernement national roumain. Une fois arrivés à cette étape, comme le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est consacré par le droit public mondial et la volonté des Roumains de Transylvanie de s'unir avec la Roumanie n'était pas douteuse, l'acte le plus important de notre vie nationale, l'union était le plus facile. C'est ce qui est arrivé. Le Conseil National des Roumains de Transylvanie, du Banat, de Crishana et de Maramures a suivi la même voie que celle préconisée par notre Comité, et qui d'ailleurs était la seule conforme aux principes démocratiques du Président Wilson, adoptés par le monde civilisé. Avec beaucoup d'habileté, ils ont demandé d'abord au gouvernement hongrois qui s'écroulait de reconnaître aux provinces roumaines, en les indiquant par la désignation des Comitats, le droit à un gouvernement national. Les anciens maîtres des provinces roumaines en reconnaissant ce droit des Roumains ont reconnu implicitement quels sont les pays du sort desquels les Roumains de Hongrie pouvaient disposer. Une fois les limites de ce pays fixées, le gouvernement national roumain de Transylvanie et du Banat a proclamé l'union de la Roumanie transcarpatique au royaume.

Si nous avons prévu ce qui est arrivé, c'est parce que tout d'abord nous avons su que les représentants de la Roumanie transcarpatique avaient été consultés officieusement, lorsque le royaume de Roumanie a conclu avec l'Entente le traité d'août 1916, par lequel on a consacré l'unité roumaine. Ensuite, nous avons vu que le nouveau droit public préconisé par le Président Wilson ne nous laissait que cette voie pour arriver à l'unité nationale et pour éviter la comédie dangereuse d'un plébiscite organisé par les autorités magyares. La voie préconisée par nous et réalisée par le Conseil National des Roumains de Transylvanie

a écarté d'avance toute équivoque, toute intrigue et tout marchandage au Congrès de la paix. Elle a aussi l'avantage de confirmer le traité d'août 1916 et de permettre à l'Entente d'exécuter sans la moindre difficulté, les traités conclus qu'elle n'a jamais considérés comme chiffons de papier.

Nous avons montré dans cette revue même qu'en toute justice le Banat de Temesvar, la Timishana, faisant partie de la Roumanie transcarpatique doit entrer en entier dans la grande Roumanie. Cela est prévu dans le traité d'août 1916. Le Banat en entier avec ses trois anciens comtés Torontal, Timis et Caras-Severin fait partie de la Roumanie transcarpathique et dépend du gouvernement national des Roumains de Transylvanie, du Banat, etc. Les Roumains du royaume et le gouvernement roumain même n'ont pas le droit de se prononcer sur l'étendue de la Roumanie transcarpatique.

Le royaume de Roumanie n'a jamais demandé et ne demande pas l'union de la Roumanie transcarpatique au royaume, parce qu'il l'a conquise. Il ne demande pas et il ne peut demander la restitution de la Roumanie transcarpatique au royaume, comme la France a demandé la restitution de l'Alsace et de la Lorraine à la France. La Transylvanie a été unie à la Valachie et à la Moldavie pendant un laps de temps court sous Michel le Brave. Le problème de la restitution aurait pu se poser plutôt pour la Bucovine qui a été arrachée en 1776 et pour la Bessarabie qui nous a été arrachée en 1772 et 1878. La Roumanie transcarpatique s'unit au royaume, parce que telle est la volonté de ses peuples de la même nationalité. Chaque partie vient avec les frontières fixées par elle.

Il est bien entendu que les deux peuples frères doivent s'aider avant l'union même pour la réalisation de leurs droits respectifs.

*Le Comité National des Roumains
de Transylvanie, du Banat et de Bucovine.*

La Roumanie Nouvelle

La Roumanie nouvelle aura environ 15.000.000 d'habitants. Il faut compter : dans le royaume de Roumanie (Valachie, Moldavie et Dobrodgea) moins de 7.000.000. Avant la guerre; la population était de 7 millions et demi. Mais nous avons perdu pendant cette guerre, environ 800.000 hommes, si on compte à côté de ceux qui sont morts dans la lutte, les personnes qui sont décédées à la suite de maladies.

Dans la Roumanie transcarpathique (Transylvanie, Banat, Crișhana, Maramureș et Bucovine), la population est d'environ 5 millions d'âmes. Ajoutez à cela entre 2 millions et demi et 3 millions en Bessarabie, nous aurons au total dans la Roumanie nouvelle une population d'environ 15.000.000.

La Roumanie nouvelle possède de grandes richesses naturelles. Dans les plaines de la Valachie, de la Moldavie, de la Bessarabie et du Banat, on se livre en grand à la culture des céréales et surtout du blé. Nous avons aussi en Valachie et en Dobrodgea des lacs très poissonneux. Dans la région des collines, on cultive la vigne, dans la zone montagneuse dominant les grandes forêts et les pâturages. En Transylvanie, dans le Banat et la Dobrodgea, on s'occupe de l'élevage des chevaux et des moutons.

Au point de vue minéralogique, on trouve du granit en Dobrodgea, beaucoup de sel en Valachie et en Moldavie, des gisements de lignite et surtout du pétrole. En Transylvanie et dans le Banat, on rencontre des mines de charbon, de fer, même d'or. Nous aurons les deux grandes sources d'énergie industrielle: le charbon et le pétrole. Nous pouvons employer même la houille blanche, nos rivières qui coulent des Carpathes au Danube étant assez rapides.

Beaucoup de nos rivières sont flottables, elles peuvent être rendues navigables. Nous avons un grand port sur la mer Noire : Constantza. Les rivières Tisa, Mures, Bega, une partie du Timish, le Pruth et le Dniester sont aussi navigables. Nous détenons, en somme, les éléments principaux de toute industrie agricole, manufacturière, chimique, ou métallurgique, la force motrice et une grande partie des matières premières. Nous avons aussi le meilleur ouvrier du monde, tant au point de vue de sa puissance de travail, de sa sobriété, de son endu-

rance que de son intelligence naturelle. La mission militaire française en Roumanie a pu se rendre compte de la grande facilité d'assimilation du paysan roumain, de sa puissance de travail, de sa sobriété et de son endurance. Le paysan roumain travaille pendant les jours d'été 16 heures par jour. Si, en général, il n'est pas assez instruit, il est très civilisé.

Pendant la guerre, il a lutté comme un lion, contre son ennemi, sitôt la lutte finie il partageait son pain avec le vaincu et il soignait ses blessures.

Le paysan roumain est l'être le plus tolérant du monde.

Dans nos campagnes, il n'y a jamais eu, à proprement parler, d'antisémitisme. Le courant antisémite de Russie ou d'Allemagne n'a jamais réellement pénétré nos masses paysannes. L'antisémitisme n'était que sporadique en Roumanie, et encore était-il le propre des commerçants étrangers, allemands, bulgares, arméniens et grecs, qui étaient en concurrence avec les commerçants juifs. Le nombre de commerçants d'origine vraiment roumaine était modeste.

Dans la Roumanie nouvelle, le fond est excellent. Ce qui nous manque le plus, c'est l'organisation. Rien de plus juste que le vieux proverbe roumain. « Bon pays, mais mauvaise organisation. »

Si nous avons vécu jusqu'à présent dans une prospérité relative, c'est grâce au grand rendement de notre sol et du sous-sol, et surtout grâce au travail excessif, mais mal rémunéré du paysan roumain.

Le vice de notre organisation s'explique facilement.

La Roumanie a eu le grand malheur d'être gouverné pendant quatre siècles, par les Phanariothes. Depuis le XVI^e siècle, la Turquie qui exerçait toujours sa suzeraineté sur la Roumanie, envoyait en Valachie et en Moldavie, qui formaient alors deux provinces séparées, des gouverneurs phanariothes. Ces gouverneurs achetaient leurs charges en donnant de grandes sommes d'argent et des cadeaux aux grands vizirs, à toutes les grandes personnalités de Constantinople et même aux dames du harem.

Pour se maintenir dans leurs gouvernements, il leur fallait encore envoyer de l'argent aux Grands de Constantinople. Pour rentrer dans ces lourds débours, et pour tirer néanmoins de leurs charges de gros bénéfices, ils pressuraient les malheureux pays qu'ils gouvernaient. En eux revivait l'âme de tous ceux qui ont vécu sous le despotisme ou dans la servitude et qui sont affranchis. On connaît l'âme des affranchis chez les Romains. Autant ils étaient rampants et humbles dans la servitude, autant ils sont devenus arrogants, insolents, brutaux, cyni-

ques, charlatans et menteurs une fois libres. On peut leur appliquer les mots de Renan : « Tous les peuples à âme basse sont humbles et rampants, quand ils sont vaincus, féroces et cruels, quand ils sont vainqueurs.

On ne peut se débarrasser facilement de l'esprit phanariothe qui a régné pendant quatre siècles dans les principautés danubiennes. Il survit encore dans l'amour du gain facile sans travail; des procédés douteux dans l'administration et surtout dans l'exploitation du paysan. Dans la Roumanie Nouvelle toute cette survivance du passé doit disparaître. Les anciens cadres sont brisés. D'abord, le paysan du royaume de Roumanie, grâce surtout au contact, comme soldat avec la Mission française, a pris conscience de sa valeur et de son droit. Ce sentiment se développera encore au contact du paysan de Transylvanie qui a su lutter pour ses droits tantôt contre les Saxons, tantôt contre les Hongrois et qui a une meilleure situation économique.

L'ancien régime, dans lequel les paysans n'étaient pas, en fait, représentés dans le Parlement, n'aurait pas pu durer. Il faudra dorénavant appliquer loyalement le vote universel, secret et obligatoire avec la représentation des minorités. Dans les temps actuels, où l'on cherche à faire une société des Nations dans laquelle tous les peuples seront égaux, on ne peut concevoir qu'à l'intérieur des Etats persiste l'inégalité politique et civile entre les personnes. Il faut accorder comme en Angleterre le droit de vote aux femmes. En second lieu, il faut appliquer la loi agraire et répartir la terre aux paysans qui la travaillent. L'indépendance politique doit avoir comme base, l'indépendance économique.

En Roumanie, le courant en faveur de la réforme agraire est trop fort pour qu'elle ne soit pas réalisée. Mais le plus difficile, c'est plutôt l'application. Déjà, en 1901, dans différentes publications et conférences, j'ai attiré l'attention de mon pays sur la gravité de ce problème. Tous ceux qui ont approfondi les problèmes sociaux sont convaincus, que leur solution est plutôt une question de production que de répartition. Quand un pays est riche, il a beaucoup de produits à répartir entre les citoyens, la répartition se fait donc plus facilement que lorsque la masse à partager des produits est trop minime. Le problème qui se pose en Roumanie, c'est que la transformation de la grande propriété en petite propriété, développe la production du pays au lieu de la diminuer.

C'est pourquoi j'ai proposé en 1901, qu'avant de faire le partage définitif des grandes propriétés entre les petits propriétaires, on

fasse pendant quelque temps la culture par des associations de paysans, sortes de sociétés coopératives de production qui pourraient avec l'aide de l'Etat se procurer les instruments agricoles perfectionnés à bon marché, vendre en commun dans de bonnes conditions et profiter de la science agricole. Les méthodes de culture du paysan roumain sont encore arriérées. C'est quelque chose d'analogue aux syndicats agricoles français, que j'ai proposé d'imposer aux paysans auxquels on facilite l'accès à la propriété de la terre. Cette proposition qui a été très combattue en Roumanie en 1901, a été appliquée en partie beaucoup plus tard et a donné de bons résultats. A cette époque de la transformation de la grande propriété en petites propriétés, nous aurons besoin d'agronomes pratiques français, d'instruments agricoles, des bateaux marchands, des débouchés, et les pays de l'Entente, surtout la France, pourraient nous être d'un grand secours.

On parle beaucoup, depuis quelque temps, de la question israélite en Roumanie. Elle n'a jamais été aigüe et elle est très facile à résoudre. En effet, dans l'ancien royaume de Roumanie, sur une population totale de 7 millions et demi, on comptait à peine 300.000 israélites.

Cette population qui ne représente pas 4 % de la population du royaume, est éparpillée un peu partout dans le pays. Dans la Roumanie Nouvelle, la proportion sera la même.

En Roumanie, il n'y a pas eu de progromes contre les israélites. A deux reprises, toutefois, en 1888 et 1907, des gens de Russie ont essayé d'introduire chez nous la persécution contre les israélites. Ils n'ont pas réussi.

Il y a lieu de faire une distinction entre les éléments israélites pauvres et les éléments bourgeois. En fait, la situation du peuple israélite était assez précaire, mais de beaucoup meilleure de celle du paysan roumain. Si la situation de l'israélite du peuple était plus ou moins mauvaise, ce n'était pas parce qu'il était israélite, mais parce qu'il faisait partie du peuple, qui, en Roumanie, a été pendant longtemps, il faut le reconnaître, exploité par la bourgeoisie.

La bourgeoisie chez nous comme dans d'autre pays d'ailleurs, grâce aux faveurs de l'Etat qui se manifestaient sous forme de protection à l'industrie ou autres, vivait aux dépens de l'Etat et du consommateur. Comme le peuple forme les 90 % de la population roumaine, c'était lui qui payait ces faveurs tant comme consommateur, que comme contribuable. Les paysans qui avaient en principe des droits politiques n'avaient à ce point de vue plus d'avantages que les

israélites du peuple, car ils n'avaient le droit de nommer qu'un sixième du nombre des députés et en fait ils n'en nommaient aucun, car l'administration leur imposait son candidat. Quant à la bourgeoisie israélite, elle a eu à supporter parfois le choc du courant antisémite. Comme elle s'adonne surtout au commerce, les autres commerçants de Roumanie, leurs concurrents, en général d'origine étrangère, entretenaient ces mouvements. Les bourgeois ont fait payer aux commerçants israélites, parfois assez cher, l'obtention des droits politiques. Mais, en général, ces derniers sont rentrés dans leur argent avec des intérêts usuraires, en se rangeant du côté de la bourgeoisie et en exploitant de concert le paysan. On a accordé des droits politiques presque à tous les intellectuels. En général, les avocats, les médecins et les professeurs israélites ont réussi à occuper de bonnes situations sociales en Roumanie, à de rares exceptions près.

La haute finance de chez nous dont les capitaux étaient pour la plus grande partie allemands était aussi dans les mains des israélites. Pendant la guerre, beaucoup d'israélites de la bourgeoisie ont eu des situations privilégiées, au ministère de la Guerre, aux automobiles, aux hôpitaux. Beaucoup d'officiers juifs très jeunes étaient officiers d'administration dans les camps d'internement des étrangers.

Beaucoup ont été libérés pour faire de la propagande en faveur de notre pays à l'étranger. Quelques-uns l'ont fait en publiant des accusations, injustes contre notre pays, dans une brochure qui a paru l'année passée, *Les Juifs en Roumanie*. Cependant, la très grande majorité des Roumains est d'avis d'accorder tous les droits politiques aux israélites de Roumanie. Nous ne devons pas toutefois accorder des droits politiques aux israélites, nés de parents de nationalité ou de protection étrangère, qui n'ont pas fait le service militaire chez nous pendant la guerre, parce que ceux-la sont des sujets ou protégés allemands et autrichiens, qui ont lutté par tous les moyens contre nos pays.

De même, il n'est pas juste de nous demander d'accorder des droits politiques aux israélites qui sont restés à l'étranger et qui ont refusé de faire le service militaire en Roumanie pendant la guerre. D'ailleurs, dans la Roumanie nouvelle, les derniers vestiges d'antisémitisme disparaîtront.

La bourgeoisie d'éducation byzantine ne pourra plus dominer dans notre pays. Les Roumains de Transylvanie aideront le peuple roumain et la bourgeoisie d'origine roumaine et d'esprit latin à prendre le Gouvernement de l'Etat Roumain. Les Transylvains ne craignent

pas la concurrence et ne sont pas habitués à demander l'aide à l'État ou des persécutions contre leurs concurrents. Ils aiment la concurrence loyale. Mais ce que nous craignons, c'est qu'on ne parle trop des prétendues persécutions des israélites roumains pour arriver par esprit de réaction à leur donner en fait des privilèges grâce à la protection des hommes de bonne foi de l'Occident. Cela conviendra aussi à l'oligarchie de l'ancien régime qui voudrait fraterniser avec la bourgeoisie israélite pour sauver sa domination qui autrement se perdra certainement dans les flots de la nouvelle démocratie roumaine.

D. N. COMSA.

S. M. FERDINAND-LE-GRAND⁽¹⁾

.....*Le courage du Roi Ferdinand, meurtri lui aussi par les plus chers souvenirs de famille et de jeunesse, mais sentant en son cœur de soldat les souffrances séculaires et l'âme même de la Roumanie... cette tragédie digne d'Eschyle et de Shakespeare, nulle conscience humaine, mieux que la conscience française, n'en a senti la grandeur et la beauté* (2).

PAUL DESCHANEL.

Si l'ouragan actuel secoue jusqu'en leurs plus profonds fondements d'anciennes monarchies, précipitant vers la chute rapide de l'abdication des rois, des tzars, voire les plus redoutables empereurs du vieux continent, par contre, cette même guerre et le tribunal du monde civilisé consolideront à jamais les trônes et les dynasties de ceux qui, par leurs claires visions, leur admirable sacrifice, leur opiniâtre travail et leur superbe courage, ont su conduire leurs peuples dans le bon chemin de la juste cause, aidant ainsi à l'émancipation de leurs frères opprimés et à l'accomplissement de l'unité intégrale de leur race.

Nous nous proposons d'esquisser ici la glorieuse figure de l'un de ces bons bergers et de ces nobles ouvriers de la victoire, le roi Ferdinand de Roumanie, auquel l'opinion contemporaine et l'histoire de demain rendront le plus enthousiaste hommage, hommage qui s'adressera à la fois au Roi-soldat, au Roi-démocrate et au Roi-patriote et martyr.

(1) Publié dans le *Mercure de France*, du 1^{er} décembre 1918, sous le titre : *Le Roi de tous les Roumains*.

(2) D'après le journal : *La Roumanie*, du 31 janvier 1918.

Militairement, son accession au trône de Roumanie paraissait d'autant plus périlleuse par la précipitation des événements, qu'elle était belle par les espérances qu'elle nous faisait entrevoir. En 1914, le torrent des flammes approchait de notre pays. L'armée roumaine réduite au grand minimum était bien loin de pouvoir défendre des frontières dépassant 1.500 kilomètres et réaliser les aspirations d'un peuple qui avait à réclamer proportionnellement *la plus grande région irrédente de l'Europe*. De l'interview (3) que son fidèle collaborateur, le général Ilesco, a bien voulu nous accorder dernièrement, il résulte que les idées maîtresses qui caractérisent et dominent cette foudroyante préparation militaire de son règne sont :

1° *L'impérieuse nécessité de doubler le nombre de nos baïonnettes;*

2° *L'impossibilité presque absolue pour nous de continuer notre approvisionnement à l'étranger en matériel de guerre;*

3° *D'où nécessité pour nous, dans cette situation de « vase clos », de demander tout cela à notre propre royaume, c'est-à-dire à un pays jeune et principalement agricole, manquant totalement d'industrie et de main-d'œuvre spécialisée.*

On fit cependant tout le possible, et même l'impossible. En vingt mois seulement, l'armée fut portée de 200.000 soldats à plus d'un million. Quant au matériel de guerre, la science moderne ignorant encore les procédés pour pouvoir transformer nos blés et nos maïs en gros canons et en aéroplanes, on dut fatalement se contenter d'un matériel de fortune trouvé dans le pays, en attendant, hélas ! la réalisation des promesses et des engagements... de Herr von Stürmer, le célèbre président-traitre de Pétrograd.

Toute cette œuvre gigantesque d'organisation porte le cachet royal. Notre guerre commence et aussitôt « *le poing de fer et l'épée étincelante* » du Kaiser s'avancent pour enfoncer le front carpathien. On connaît quelque peu la tournure prise par les choses. Chef suprême de l'armée, notre souverain conduira brillamment ses troupes en Moldavie, à travers les fourches caudines du Danube et des Carpathes, sous la perpétuelle menace de voir couper sa retraite par Mackensen et Falkenhayn; nos écrasantes victoires de Jiul, d'Oitus et de Marashesti resteront cependant les plus belles revanches infligées par notre valeureux capitaine au premier maréchal de l'Empire des Junkers.

(3) Publié dans *La France Militaire*, du 24 juin et reproduite ensuite dans *l'Humanité Indo-Chinoise* du 23 juin et dans *La Transylvanie et la Revue de Presse* du 1^{er} juillet 1918.

aucune occasion de se familiariser avec son nouveau peuple. Militaire dans l'âme, mais en même temps bien instruit, il finira vite par connaître les moindres sentiers de son futur royaume. Par centaines se comptent les œuvres de bienfaisance, artistiques ou d'instruction publique dont la dynastie a pris l'initiative directement ou indirectement, ou qui se trouvent placées sous son patronage. Mentionnons entre autres exemples, le grand développement pris par tout ce qui touche à notre Art national, auquel le palais royal a toujours donné avec enthousiasme son encouragement; la création d'infirmes, de bibliothèques et de théâtres dans les villages, par l'intermédiaire de l'administration des domaines de la couronne (cette administration d'ailleurs employa également de tout temps les revenus de ses latifundia à l'amélioration et à l'embellissement des fermes royales, afin qu'elles pussent servir de modèle et des stimulants aux agriculteurs roumains); il en est de même de l'institution populaire des éclaireurs roumains, autrement dit nos boys scouts ou bataillons scolaires, à la tête desquels le prince Carol est fier de se trouver; enfin, la Croix-Rouge roumaine qui a comme présidente d'honneur la reine Maria, devenue durant le drame la première infirmière de son peuple.

Mais l'acte le plus populaire encore est la réforme agraire et politique, votée dernièrement à Jassy, par le cabinet Bratiano-Take Jonsco. Par la première, on exproprie d'environ 2 millions d'hectares la grande propriété et les latifundia, pour être partagés entre les paysans. Par la seconde, on élargit le droit de vote, introduisant le suffrage universel direct et secret. Enfin, les israélites autochtones n'ont pas été oubliés, ils obtiennent d'emblée la naturalisation.

Ce fut le 25 avril 1917 que partit du Quartier Royal l'ordre du jour suivant :

En même temps, — disait le souverain — suivant l'exemple du prince héritier Etienne (le grand), le doux et le miséricordieux, je confirme encore une fois ma promesse de roi que, de même qu'après ses victoires on célébrait une fête solennelle pour les braves qui étaient élevés au premier rang, de même, après le triomphe que nous attendons sera réalisée pour vous la légale possession des champs gagnés avec votre sang, et, par un vote public, vous allez prendre une part active dans la formation d'une Roumanie nouvelle et plus grande, que nous allons former ensemble.

On conçoit facilement combien heureux seront les résultats de cette législation, quand elle sera étendue demain à nos provinces désannexées. En Bessarabie et dans la Roumanie transcarpathique (Banat, Transylvanie, Bucovine), l'élément rural, composé presque toujours de Roumains, sera fortement consolidé en face de la classe des grands propriétaires et des habitants des villes qui sont généralement des renégats,

des intrus et des usurpateurs, infiltrés et imposés par la force brutale d'une domination étrangère.

Cet acte, donc, comptera non seulement comme l'une des plus imposantes réformes démocratiques du règne de Ferdinand I^{er}, mais marquera également dans l'histoire entière de la Roumanie moderne.

**

On confère à notre monarque le qualificatif aimable d'As-Roi de la démocratie. Avec la même justesse, on pourrait l'appeler l'As des souverains martyrs. Depuis son avènement au trône, on l'a vu gravir sans trembler son terrible calvaire. En effet, à peine la guerre est-elle déclarée, que son plus jeune enfant, le prince Mircea, meurt lâchement empoisonné par des bonbons lancés par des Gothas. Les quatre trahisons russes suivent leur train et, comme pour l'achever, pendant qu'à Jassy la « canaille » russe veut le coiffer du bonnet rouge et le faire monter à l'échafaud, de Berlin on lui envoie son propre frère, Guillaume, pour le remplacer. Et l'on entend même des rumeurs de Sofia proclamant le désir du tzar des Bulgares de venir s'installer pour toujours au palais de Bucarest.

Comment Ferdinand I^{er} a-t-il ainsi attiré les foudres de l'orage si impitoyablement déchainé sur sa tête et sur son malheureux pays? Pourquoi lui en voulait-on à mort? C'est parce qu'il a tenu à être à la tête du pannationalisme, du messianisme roumain. C'est parce qu'il a cru fermement à la belle cause de ses alliés, n'hésitant pas à jeter sur leur plateau l'offrande entière et généreuse de presque un million de vies. C'est parce qu'il a eu la certitude que la victoire finale apporterait aussi la libération définitive de nos cinq Alsaces-Lorraines d'au delà des Carpathes, ces pierres précieuses à ajouter à la couronne d'une plus grande Roumanie.

Mais, laissons-lui plutôt la parole. Le jour de notre déclaration de guerre, il proclamait :

Roumains! la guerre qui, depuis deux ans, a entouré toujours plus étroitement nos frontières, a ébranlé profondément l'ancien établissement de l'Europe et a montré avec évidence que, pour l'avenir, ce n'est que sur une base nationale qu'on peut assurer la vie paisible des peuples...

Aujourd'hui, il nous est donné de compléter l'œuvre de nos ancêtres, fixant pour toujours ce que Michel-le-Brave a réalisé seulement pour un instant : l'Union des Roumains sur les deux versants des Carpathes.

En nous, dans nos vertus, dans notre bravoure, réside la possibilité de leur redonner le droit, dans une Roumanie achevée et libre, de la Theiss jusqu'à la mer, de progresser en paix, conformément aux coutumes et aux aspirations de notre race.

Et cette même foi dans ses Alliés et dans la guerre libératrice nous

est rapportée par le publiciste américain, M. Stanley Washburn, qui a pu l'approcher, l'automne dernier.

Avec confiance dans la justice de notre cause, — lui disait le souverain, — ayant foi dans nos Alliés et ayant la certitude que notre peuple est capable de tout le courage, de tout l'héroïsme et de tous les sacrifices qui pourraient lui être demandés, nous envisageons avec calme et sérénité, les problèmes que nous avons devant nous, mais ayant la certitude que nos sacrifices ne seront pas vains et que la victoire finale doit être et sera l'inévitable dénouement. Et pour obtenir cela, les Roumains, depuis le trône jusqu'au plus humble paysan, paieront ce qu'il y aura à payer (1).

N'oublions pas, enfin, les admirables paroles royales adressées aux soldats, juste au lendemain de l'offensive de Marashesti :

Vous avez éprouvé jusqu'à présent que votre force de résistance est plus forte que les attaques de l'ennemi et votre bravoure plus grande que son nombre. Le moment viendra où vous allez être les envahisseurs. Vous porterez alors vos drapeaux en avant pour chasser l'ennemi de la terre qui n'est pas la sienne, car tant que celui-ci a encore un pied sur votre terre, la victoire n'est pas achevée (2).

Oui, la prophétie du roi s'accomplira. « Après la palme du martyre, la palme de la gloire ». Le moment est arrivé où nous allons chasser l'envahisseur de la terre qui n'est pas la sienne, pour qu'à la tête de ses bataillons et de ses légions transylvaines, celles qui combattirent en Roumanie, en Sibérie, en Italie, et celle qui est arrivée d'Amérique et qui se forme en France, le roi Ferdinand puisse faire sa triomphale entrée dans Alba-Julia, la vieille capitale de la Transylvanie, tambours en tête et drapeaux flottants.

Cimentant alors pour toujours l'unité de l'ancestral patrimoine roumain, Ferdinand I^{er}, comme le dit M. Auguste Gauvain, aura sa place glorieuse au Panthéon des Souverains et devant son trône viendront s'incliner avec joie, tous les bons Roumains du Banat à la Bessarabie, et de la Bucovine à la Dobroudja, criant de toutes leurs forces :

Vive le Roi !

Vive la Reine !

Vive la dynastie de tous les Roumains !

CONSTANTIN MAVRODIN,
*Licencié en Droit de l'Université de Paris,
ancien élève de l'École des Sciences politiques et de l'Université d'Oxford.*

(1) Voir le journal *Le Soir*, du 10 avril.

(2) Je remercie le lieutenant-colonel Ionesco-Munte, notre attaché militaire en France, de m'avoir communiqué les textes de ces beaux ordres du jour.

Lettre adressée par M. le député de Kerguézec au Comité transylvanien.

Paris, le 7 décembre 1918.

Mon cher compatriote,

J'ai reçu avec infiniment d'émotion la lettre que vous m'avez fait parvenir au nom du Comité national des Roumains de Transylvanie.

Je vous salue du titre de compatriote, car lorsqu'on a aimé un pays comme j'ai aimé votre patrie, on a le droit de considérer ses enfants comme ses frères.

Il y a sept ans, j'avais écrit un article pour parler des malheurs de la Roumanie, de la nécessité de faire la Grande Roumanie et de la possibilité pour la France, en prenant la défense des droits roumains, de lier des liens qui auraient uni indissolublement nos deux patries et auraient permis un jour à la Roumanie de sortir du cercle des Empires centraux pour venir à nos côtés chercher sa liberté.

A cette heure, personne en France ne connaissait les droits de la Roumanie et les journaux français ne voulurent pas publier mon article.

Un seul journal, *La Lanterne*, dirigé par M. le député Bourelly, accepta de le publier, et je puis dire que c'est le premier article qui ait jamais paru en France sur les droits roumains et sur la certitude que nous avons qu'en aidant la Roumanie au premier traité de Bucarest, nous préparions son évolution, la libération des pays opprimés et l'unité roumaine.

Depuis cette date, j'ai continué à lutter tout autour de moi et surtout au Parlement, pour faire triompher la cause roumaine, et si je n'ai pas toujours réussi, je puis dire que ce ne fut pas toujours de ma faute.

Au mois de juin 1915, j'ai défendu à la Commission du Budget de la Chambre des députés, contre M. Delcassé, alors ministre des Affaires étrangères, les droits de la Roumanie sur le Banat de Temesvar.

L'affaire eut un grand retentissement dans le Parlement. Elle fut portée devant M. le Président de la République qui voulut bien me donner raison, et c'est à cette heure que furent pris les engagements au sujet du Banat.

Ai-je un grand mérite d'avoir fait ce que j'ai fait pour votre pays?... Il ne faut pas l'exagérer. Je suis Français, c'est-à-dire soldat du droit, et un soldat qui exécute sa consigne ne mérite pas de louanges.

D'autre part, j'avais auprès de moi, une compagne admirable dont la foi dans la destinée de son pays est toujours restée inébranlable, même aux plus mauvais jours. Elle m'a fait aimer sa Patrie, elle m'a attaché à elle, elle a guidé ma pensée et si j'ai fait quelque chose pour votre pays, c'est à ma compagne que doit en revenir le mérite.

Elle appartient à cette famille Lahovary dont plusieurs membres avaient bien servi leur pays. D'autre part, par sa mère, elle est Kretzulescu, et elle n'oublie pas que la femme de Michel Le Brave, une Kretzulescu, était de ses ancêtres.

Je vous prie, mon cher compatriote, de vouloir bien partager avec les cosignataires de votre lettre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs et de ma fraternité au nom de la Grande Roumanie.

G. DE KERGUÉZEC.

PROCÈS-VERBAL

Séance du 13 octobre 1918, sous la présidence de M. Vuia, vice-président.

M. Draghicesco, secrétaire général explique qu'il s'est constitué un Conseil national de l'unité roumaine composé de 30 membres, dans lesquels 10 sont les délégués du parti libéral, 10 du parti conservateur de Roumanie se trouvant en France et 10 Roumains de Transylvanie, de Bessarabie et de Bucovine. Lui-même y est comme délégué du parti libéral, M. Vuia, comme délégué transylvain. Dans une des séances précédentes à laquelle avait assisté M. Bocu, on nous a demandé que nous déclarions comme représentants le comité des Transylvains MM. Ursu et Vuia. mais notre comité n'a pas voulu envoyer des délégués.

M. Comsa expose qu'il ne comprend la nécessité d'envoyer une délégation dans le Conseil National que si ce Conseil National reste un organe moral, mais non un organe politique, en conservant l'indépendance du Comité national des Roumains de Transylvanie comme organe politique, qui est absolument nécessaire.

M. O. Goga, vice-président du Comité, montre que nous traversons des moments très graves pour les Roumains, qui ne peuvent tourner en notre faveur que par une action unie. C'est pourquoi il a la conviction qu'aussi bien les Roumains de Roumanie que ceux de Transylvanie doivent agir sous la direction du Conseil National de l'unité roumaine, où il

y aura une section transylvaine qui s'occupera de la question touchant la légion transylvaine. Il remercie le Comité des Roumains de Transylvanie pour les services rendus, étant bien entendu que dorénavant le Conseil National devra s'occuper de la formation de la légion et spécialement la section transylvaine. Il déclare en outre que désormais c'est le Conseil National qui s'occupera de la revue « La Transylvanie » en conservant sa rédaction et en la complétant. Il faut cependant qu'on substitue aux mots « Organe du Comité National des Roumains de Transylvanie et de Bucovine l'appellation : « Organe du Conseil National de l'unité roumaine. »

M. COMSA. — Vous proposez la dissolution du Comité des Roumains de Transylvanie.

M. O. GOGA. — Certainement, c'est pour cela qu'on a délégué 3 membres de ce Comité pour qu'ils représentent dans le Conseil National le Comité des Roumains de Transylvanie dissous.

M. T. VUIA. — Je suis dans le Conseil National en qualité d'originaire du Banat et non en tant que délégué de notre Comité, qui doit continuer à exister.

M. DRAGHICESCO. — Et moi, j'y suis en tant que membre du parti libéral.

M. COMSA. — Je demande au Comité de se prononcer d'une façon catégorique si oui ou non il doit se dissoudre. Je crois que ce comité doit continuer son action en continuant la publication de son bulletin. De la consultation juridique des Ministères des Affaires Etrangères et de la guerre ainsi que d'autres personnalités françaises il résulte, qu'il est nécessaire qu'un Comité absolument transylvain existe pour qu'il montre au monde à la place de ceux restés en Transylvanie et qui ne peuvent se prononcer, que la volonté de la Transylvanie, du Banat et de la Bucovine est de s'unir avec la Roumanie. Il faut que ce Comité qui a autour de lui un peuple roumain irrédent et qui fondera ses prétentions aussi sur la légion transylvaine laquelle prendra bientôt part au combat, soit représenté, lui aussi au Conseil des Alliés, et la Roumanie transcarpathique devra être considérée jusqu'au Congrès de la paix, où sera proclamée l'union, indépendante et belligérante, comme la Tchéco-Slovaquie. Le conseil national de l'unité roumaine ne peut représenter ni la Roumanie, qui est neutre, sans désavouer le roi, ce qui n'est pas permis, ou les Alliés, qui maintiennent là-bas leurs représentants diplomatiques. Il ne peut représenter ni la Roumanie transcarpathique, qui doit être représentée par des Roumains citoyens auto-hongrois et non par des citoyens du royaume.

La séance est ensuite levée et une autre séance est annoncée pour le lendemain 14 octobre.

Séance du 14 octobre 1918, sous la présidence de M. Draghicesco, secrétaire général.

M. DRAGHICESCO. — Je peux dire que moi, personnellement je suis délégué dans le conseil national de l'unité roumaine comme membre du par-

ti libéral. Mais, sans nul doute, vous avez envoyé comme délégués dans ce conseil MM. Ursu et Vuia. Il est vrai qu'en ce qui concerne la délégation de M. Ursu, M. Bocu vous a forcé la main, car vous avez proposé M. Comsa comme deuxième délégué de ce comité. Il a été cependant bien entendu, que le comité des Roumains de Transylvanie ne continuera plus comme tel, comme organe indépendant, mais nous entrerons tous dans une section qui va être créée au sein du Conseil national, où vous vous trouverez tous. bien que vous ne soyez pas membres du Conseil et où nous nous occuperons de la légion et de la revue en y adjoignant d'autres personnes aussi pour ces deux questions. Si je ne m'étais pas entendu avec vous, je n'aurais pas proposé la dissolution du conseil.

Plusieurs membres protestent, ils n'admettent ni la dissolution du comité ni la disparition de la revue.

M. DRAGHICESCO. — Faites attention, si vous ne prononcez pas la dissolution, qu'ils sont plus puissants, et comme votre situation est précaire, vous pouvez avoir des désagréments.

UN MEMBRE. — Même si l'on nous met en prison, nous ne votons pas la dissolution.

M. DRAGHICESCO. — Dans ces conditions je suis forcé de me retirer du Conseil national, pour que vous ne pensiez pas, que je reste dans un Conseil, qui peut agir contre vous. Je donne ma démission aussi de secrétaire général du Comité des Roumains de Transylvanie, pour que les autres ne me suspectent pas de les avoir trompés. Il reste donc que M. Comsa prenne le secrétariat général pour continuer l'œuvre, tandis que moi je continue à vous donner mon concours discret.

M. Comsa prie M. Draghicesco de renoncer à son intention de démissionner comme secrétaire général. Il ajoute qu'il ne peut prendre cette charge. Il est dans l'intérêt de notre œuvre que M. Draghicesco continue à lui donner son concours. En travaillant depuis le début, il a des relations avec les représentants des autres nationalités opprimées, avec la presse française etc. Il faut cependant que M. Draghicesco donne de suite sa démission du Conseil national de l'unité roumaine, car il serait immoral, que le secrétaire général du Comité national des Roumains de Transylvanie reste dans le Conseil national de l'unité roumaine, auquel il a promis la dissolution du Comité national des Roumains de Transylvanie, et dans lequel on travaille pour cette dissolution. Il faut écarter toute équivoque, il ne faut pas que M. Draghicesco soit suspecté, qu'il agit tacitement pour la dissolution de notre Comité, ne pouvant pas le faire ouvertement.

A l'unanimité, sauf M. Draghicesco, tous les membres présents se prononcent pour la continuation de l'œuvre du Comité des Roumains de Transylvanie et de la Revue.

AVIS

La commission chargée de demander à M. Draghicesco, ancien secrétaire général du Comité de Roumains de Transylvanie, la remise des Archives du Comité rapporte que M. Draghicesco refuse la remise des imprimés, des registres, de l'acte de constitution du comité, ainsi que de tous les documents d'où il résulte que le comité avait obtenu l'autorisation de recruter pour la légion transylvaine, de la correspondance du Comité avec le Ministère de la guerre et des Affaires Etrangères ainsi que de tous les documents se rapportant aux démarches et aux modalités à remplir aux fins d'obtenir la reconnaissance du Comité comme organisme politique représentant la Roumanie transcarpathique dans les conseils des Alliés.

**

M. Constantin D. Mavrodin nous prie de nouveau d'insérer que dans le procès-verbal du 3 novembre 1918, publié dans le n° 13, il a été mentionné par une erreur, dont il est totalement étranger, sa nomination comme membre du Comité national, dont il ne fait pas partie.

M. Jean Lugosiame est nommé secrétaire de la Rédaction ainsi que membre du Comité national, et M. Jean Nicoara, trésorier en remplacement de M. Jean Tisca qui, reste seulement membre du Comité.

NOTES & DOCUMENTS

Les Allies en Roumanie

Notre correspondant particulier nous télégraphie de Bucarest, à la date du 7 décembre :

Le ministre de France a offert un déjeuner en l'honneur des troupes alliées. L'hôtel de la légation étant dévasté par les Allemands, le déjeuner eut lieu au quartier général français. Y assistaient le roi, la reine, la famille royale, le président du conseil, les ministres alliés, le général Berthelot et l'état-major. La reine portait la Croix de guerre et la médaille française des épidémies. Le roi portait pour la première fois les épaulettes de maréchal.

Dans un toast ému, le ministre rappela qu'après avoir été signée par les diplomates, l'alliance franco-roumaine fut scellée par le sang des soldats. Il fit ensuite allusion aux réformes libérales que le roi a consenties. Le roi répondit en disant sa gratitude infinie pour la France, M. de Saint-Aulaire, et le général Berthelot qui ont si grandement aidé à la réalisation de l'idéal national.

Le Conseil National Roumain

On nous mande de Berne :

Deux délégués du Conseil national roumain de Transylvanie et de Hongrie, MM. Mocsony et Tillea, sont venus à Berne pour se rencontrer avec des délégués du Conseil national arrivés de Paris.

Ils donnent les renseignements suivants sur la grande réunion dans laquelle les Roumains de Transylvanie ont proclamé, le 1^{er} décembre, le rattachement de la Transylvanie et des pays roumains de Hongrie au royaume de Roumanie. Les délégués à cette réunion étaient élus au suffrage universel et représentaient toutes les classes sociales, confessions religieuses et opinions politiques. Quarante socialistes siégeaient parmi eux. L'assemblée a proclamé unanimement la réunion de la Transylvanie et du Banat à la Roumanie. Une masse de plus de cent mille Roumains, venant de tous les recoins du pays, a acclamé la proclamation du vote. Les Saxons habitant la Transylvanie se félicitent d'être affranchis du joug magyar.

D'autre part, la *Nepszava*, organe central des socialistes de Hongrie, annonce que la section roumaine du parti socialiste hongrois a décidé, à l'unanimité, de s'associer à l'action du Conseil national roumain de Hongrie et de Transylvanie pour la libération complète de la nation roumaine et l'union de tous les Roumains en un seul Etat. Les socialistes roumains ont, du reste, trois représentants dans le Conseil national roumain de Hongrie et de Transylvanie.

Enfin, les évêques roumains, orthodoxes et uniates de Transylvanie et des pays roumains de Hongrie, au nombre de six, ont lancé un manifeste au peuple roumain, déclarant reconnaître comme seule autorité le Conseil national roumain, en mettant à sa disposition leurs services et en invitant tous les fidèles roumains à obéir aux seuls ordres émanés de ce conseil.

(*Le Temps*, 12 Déc. 1918.)

La Question du Banat

Nous recevons la lettre suivante :

La victoire des alliés, considérée surtout comme un triomphe de la justice, aura, en rétablissant un équilibre normal dans leurs Etats, les plus grandes conséquences pour les nations de l'Europe centrale. Nulle part, autant que chez ces peuples au passé tourmenté, ne se ressentiront les bienfaits de ce triomphe. Dégagées de l'engrenage de cette conception d'Etat anachronique et féodal que les Habsbourg appliquaient au gouvernement de l'Autriche-Hongrie, ces masses ethniques jouiront désormais d'une parfaite indépendance politique.

Il est d'une importance extrême qu'après le triomphe d'un principe si chèrement réalisé, les différents partis s'entendent à l'amiable afin de fixer les limites politiques des nouveaux Etats. Un intérêt supérieur exige d'eux la création d'une plate-forme commune, dont ils écarteront tout ressentiment et toute friction capables de nuire à leur bon voisinage. Il est donc du devoir des alliés à une heure, où nous nous trouvons sur le seuil d'une nouvelle période historique, d'examiner les différents problèmes dans

un esprit absolument impartial et de concilier les divergences de vues qui se présenteraient à la conférence de la paix.

Parmi ces problèmes, on compte la question du Banat que nos alliés serbes et roumains discutent abondamment. Parlons-en donc en toute impartialité et essayons d'exposer les arguments des deux parties, de façon à faire entrevoir la possibilité d'un arrangement à l'amiable entre les intéressés.

On entend par Banat, le territoire situé au sud de la Hongrie, compris entre les monts de la Transylvanie et les rivières Mures, Theiss et le Danube, et confinant au sud aux frontières serbes et roumaines d'avant la guerre. Son étendue est de 27.000 kilomètres carrés et sa population de 1.572.123 âmes. La statistique hongroise, connue pour les tendances qu'elle a toujours eues de diminuer le chiffre des nationalités non magyares, répartit comme suit les divers éléments ethniques habitant cette région : Roumains, 615.336; Allemands, 387.545; Serbes, 284.329; Magyars, 192.222.

L'ancienne administration hongroise avait divisé le Banat en trois districts ou comitats : Caras-Severin avec 340.132 Roumains, 14.674 Serbes et le reste de différentes nationalités : Timish, avec 184.503 Roumains, 69,905 Serbes et le reste composé d'Allemands et de Hongrois; Torontal, avec 199,750 Serbes, 91,600 Roumains et le reste Allemands et Hongrois.

Ce territoire, avec sa mosaïque de nationalités dans laquelle les Roumains comptent pour 40 %, est considéré par l'opinion publique roumaine comme partie intégrante du patrimoine national : et c'est ainsi en effet qu'il fut considéré et mentionné dans le traité d'alliance conclu entre les puissances de l'Entente et le royaume de Roumanie, avant l'entrée en guerre de ce dernier. Aujourd'hui, une partie du Banat, soit le district de Torontal, est réclamée par les Serbes qui invoquent comme arguments la nécessité d'un hinterland stratégique pour leur capitale, le caractère ethnique plus serbe que roumain de ce district, sa fertilité si appréciable pour un pays au sol pauvre comme la Serbie, et enfin, les souvenirs historiques communs aux races du même sang.

Les Roumains, eux, appuient leur thèse sur des considérations d'ordre ethnique, géographique et économique. Le Banat, affirment-ils, est une entité géographique ayant des frontières naturelles déterminées. La mis-

Les Roumains, eux, appuient leur thèse sur des considérations d'ordre ethnique, géographique et économique. Le Banat, affirment-ils, est une entité géographique ayant des frontières naturelles déterminées.

La position historique des Serbes n'a jamais agi au nord du Danube. Le Banat, quelle que fût la nation l'ayant gouverné, à travers les siècles, n'a jamais été divisé. Etant donné donc l'intégrité de ce territoire dont les rivières Mures, Theiss et le Danube sont les seules voies de communication, étant donné surtout que l'élément roumain y règne dans une majorité relative, le Banat doit continuer à garder son individualité. Pour ce qui est du nombre supérieur de Serbes dans la population générale de Torontal — nombre inférieur cependant à celui des Allemands et des Hongrois réunis — la thèse roumaine fait remarquer qu'en Serbie également, sur les bords du Danube, dans la vallée du Timoc et en Macédoine, vivent environ

400.000 Roumains que la Roumanie, afin de ne pas troubler les bonnes relations entre les deux Etats, ne réclame pas, et que les Serbes pourraient considérer comme une compensation à eux accordée.

Chacune de ces thèses peut avoir ses partisans. Les frontières naturelles ont leurs avantages, et au point de vue national aussi le problème ne présente pas une difficulté particulière, les principes démocratiques de l'Entente étant précisément de réaliser pour le compte de toutes les minorités ethniques le respect de leurs manifestations politiques et culturelles. Dans tous les cas, si la conférence de la paix exécute le traité d'alliance entre la Serbie et la Roumanie, les deux peuples, environnés des mêmes ennemis et guidés par leur bon sens politique, se rendront compte qu'une collaboration étroite entre eux est tout indiquée par les événements. Leur amitié seule serait capable d'assurer le calme réclamé par l'opinion publique lassée par les horreurs de la guerre et de justifier pleinement devant le monde la disparition du conglomérat habsbourgien. Et en créant des Etats nationaux à la place de celui qui fut autrefois l'informe monarchie austro-hongroise, les alliés accompliraient une œuvre de salubrité internationale. — EMILE MOREAU.

(Le Temps, 12 Déc. 1918.)

La Roumanie et la Bucovine.

A Czenovitz, le congrès national de Bucovine, comprenant les représentants des nationalités roumaine, polonaise et allemande, a proclamé solennellement à l'unanimité, l'union sans conditions avec le royaume de Roumanie.

Cette décision a été accueillie avec un grand enthousiasme par la population.

Le chevalier Jean Flondor, président du congrès, et le métropolite Vladimir de Repta, accompagnés d'une délégation, ont communiqué cette décision au roi et au gouvernement roumain.

Un Manifeste du Conseil National Roumain.

Le Conseil national des Roumains de Transylvanie et de Hongrie publie un manifeste aux peuples du monde. Voici d'après l'*Az Ujsag* de Budapest du 21 novembre, les principales parties de ce manifeste :

La nation roumaine de Transylvanie et de Hongrie rompt l'esclavage séculaire après la victoire de la civilisation libératrice.

La nation roumaine ne voit dans l'actuel gouvernement hongrois de Budapest qu'une continuation du vieux régime d'oppression politique. Elle proteste contre ses tendances de falsifier la libre disposition des peuples. Elle est décidée à accorder toutes les libertés politiques et culturelles aux minorités ethniques se trouvant sur ses territoires.

La nation roumaine de Transylvanie et de Hongrie, termine le manifeste, ne permettra aucune immixtion magyare dans les affaires intérieures de son territoire. Depuis l'occupation de cette terre par l'empereur Trajan, elle a été labourée par nos bras et arrosée de notre sang.

Dans nulle circonstance nous ne voulons plus vivre en aucune communauté avec l'Etat magyar. Nous voulons une vie d'Etat libre et indépendant et nous portons ceci à la connaissance des peuples du monde. La nation

roumaine de Transylvanie et de Hongrie sollicite l'appui du monde civilisé et du génie de la liberté, en déclarant solennellement qu'elle préfère mourir jusqu'au dernier homme que de vivre en relations d'Etat avec la nation magyare.

Elle espère que dans ses aspirations vers la liberté, elle sera aidée par le peuple roumain tout entier, avec lequel dorénavant elle veut rester une et indivisible.

La Transylvanie et la Roumanie

Berne, 4 décembre.

On télégraphie de Vienne :

Le Comité national roumain de Transylvanie, du Banat, de Temeshvar, de Crishana et de Maramuresh a proclamé l'union de provinces roumaines au royaume de Roumanie.

Le drapeau roumain flotte sur tous les édifices publics, l'enthousiasme est indescriptible. Les gens pleurent et s'embrassent dans les rues. Les vieilles colonies saxonnes de Transylvanie, qui, pendant des siècles, ont partagé les souffrances des Roumains, participent de tout cœur à leur joie.

Les Troupes Franco-Anglaises entrent à Bucarest

On mande de Bucarest à l'agence des Balkans, 3 décembre :

Les troupes franco-anglaises, arrivées hier soir devant Bucarest, ont fait aujourd'hui leur entrée solennelle dans la capitale.

Le roi Ferdinand et son état-major étaient aux côtés des chefs alliés, à la tête des soldats victorieux.

Il est impossible de rendre l'enthousiasme de la réception faite aux alliés par la population de Bucarest. La ville était pavoisée entièrement aux couleurs nationales et alliées; des arcs de triomphe, portant des inscriptions de fraternelle bienvenue, s'élevaient à tous les carrefours, et de tous les balcons, de toutes les fenêtres une foule ivre de joie jetait des fleurs sur les troupes.

Ce soir, la ville est illuminée, et les soldats français et britanniques sont l'objet de la part des habitants d'un accueil émouvant d'affection et de gratitude.

La Roumanie et la Serbie

Le président du conseil de Roumanie a adressé au président du gouvernement serbe la dépêche suivante :

C'est avec bonheur que je m'empresse de vous exprimer la joie que nous ressentons tous, après la désastreuse défaillance russe, de nous retrouver de nouveau à côtés de nos nobles alliés. Je tiens à vous assurer spécialement des sentiments d'amitié fraternelle qui nous unissent à l'héroïque nation serbe à laquelle nous lie une amitié séculaire, que les souffrances et les épreuves communes ne feront que raffermir encore davantage à l'avenir.

Permettez-moi de vous exprimer aussi l'admiration que nous ressentons pour l'homme d'Etat ferme et clairvoyant qui, malgré tous les écueils, a su conduire la noble nation serbe avec un tel succès dans la voie de la réalisation de ses justes aspirations nationales.

Le président du conseil : Général COANDA.

La Conférence des Roumains de Transylvanie.

On possède en ce moment tous les détails concernant les décisions prises à la conférence nationale des Roumains de Transylvanie et des pays de Hongrie à Alba-Julia.

Il s'est constitué un grand Conseil national roumain composé de 200 membres, dont 20 socialistes et 10 délégués de l'armée. Un comité exécutif a été constitué de MM. Juliu Maniu, président, Basile Lucaciu, Basile Goldish, Alexandre Vaida, Stéfan Pop, Jean Suciù, Aurel Vlad, Octavian Goga, Emile Hatziegan, Valer Branishte, Aurel Lazar, Victor Bontesco, Romulus Boila, et les socialistes Jean Flureash, Joseph Zumanca. Les membres de ce comité du gouvernement ont prêté serment à la Constitution du royaume de Roumanie, en présence de l'évêque Ignatie Pop. Le siège du gouvernement est Sibiu, où il est installé depuis le 4 décembre. Ce gouvernement représentera la nation roumaine de Transylvanie, de Hongrie et du Banat devant tous les peuples du monde.

A cette Assemblée nationale ont pris part les représentants de Bukovine, de Bessarabie et du royaume de Roumanie. Des drapeaux aux couleurs alliées avaient été arborés.

Un vote unanime a approuvé le programme national dont voici les lignes principales :

1° L'Assemblée nationale des Roumains de Transylvanie, de Hongrie et du Banat déclare l'union de tous les Roumains avec le royaume. Elle affirme leurs droits imprescriptibles sur le territoire tout entier du Banat compris entre la rivière du Muresh, la Theiss et le Danube. Elle accorde aux habitants de ces territoires une autonomie provisoire jusqu'à ce que la Constituante élue par le suffrage universel prenne des décisions définitives;

2° Les principes politiques de l'unité nationale roumaine sont :

a) Pleine liberté nationale pour toutes les nationalités habitant les territoires de l'Union. Chacune de ces nationalités pourra se gouverner dans sa propre langue avec sa propre administration et justice. Les fonctionnaires seront élus dans son sein. Chaque nationalité a droit d'être représentée dans les corps législatifs. Dans le gouvernement du pays, elles seront représentées proportionnellement à leur nombre.

b) Toutes les confessions ont des droits égaux et reçoivent l'autonomie.

c) Sur tous les terrains de la vie publique, il y aura un gouvernement démocratique. Chaque citoyen aura, à l'âge de vingt et un ans, le droit de vote égal, secret. Les femmes bénéficieront des mêmes droits.

d) Pleine liberté de la presse, de réunion et d'association. Chacun peut propager librement sa pensée.

e) Une réforme agraire radicale. Seront conscrites toutes les propriétés et surtout les grandes propriétés. Sur la base de cette conscription sera éteint le droit de fidéicommiss (terre léguée). Les *latifundia* seront réduites et on facilitera aux petits paysans d'obtenir des propriétés qu'ils puissent labourer avec les membres de leurs familles. Le principe directeur et l'égalisation du niveau social et l'accroissement de la production.

Aux ouvriers de l'industrie on va assurer tous les droits dont jouissent les ouvriers des pays civilisés d'Occident.